

OBSERVATOIRE DE LA NON PROLIFÉRATION

Numéro 10

SEPTEMBRE 2006

SOMMAIRE

MULTILATERAL.....2

Échos onusiens2

PAYS.....3

Nucléaire.....3

Biologique.....4

Chimique.....4

Missiles.....4

CRISES.....5

MISCELLANÉES.....6

RECHERCHE.....7

Séminaires.....8

Agenda.....8

CHRONIQUE

La négociation iranienne, toujours recommencée : jusqu'où ?

par Bernard SITT, directeur du CESIM

Plus de quinze jours après la date limite fixée par le Conseil de sécurité à l'Iran pour suspendre ses activités d'enrichissement et de retraitement sous le contrôle de l'AIEA, Téhéran n'avait toujours pas obtempéré à une demande qui ne visait pourtant pas autre chose qu'à obtenir une mesure de confiance qui permettrait une reprise des négociations avec les P5 + 1. Mieux, ajoutant le défi au défi, le président Ahmadinejad avait inauguré le 26 août l'usine de production d'eau lourde d'Arak, dont la capacité sera doublée.

“Est-on prêt à accepter le scénario d'un Iran possesseur de l'arme nucléaire et ses conséquences potentielles ?”

Puis, selon un scénario déjà joué plusieurs fois depuis 2003 et 2004, est intervenue la phase de conciliation : Ali Larijani et Xavier Solana ont pu annoncer le 11 septembre que l'Iran accepterait une suspension « volontaire » d'un ou deux mois de ses activités d'enrichissement de l'uranium, ouvrant ainsi la voie, avant que le Conseil de sécurité ne décide de sanctions, à une reprise des négociations avec les P5 + 1. Et caetera, et caetera... pourrait-on dire. Car en effet, ce « dialogue critique » à éclipses évoque, plutôt qu'une négociation, une absence de négociation instrumentalisée à loisir par l'actuel pouvoir iranien. Le ton et la teneur de la réponse remise le 22 août au paquet proposé à l'Iran le 6 juin dernier sont dans la même veine, malgré les ouvertures que cette réponse paraît proposer.

La suite n'est pas écrite, mais il faut en toute hypothèse garder à l'esprit la question fondamentale que pose la crise iranienne : est-on prêt à accepter le scénario d'un Iran possesseur de l'arme nucléaire et ses conséquences potentielles ?

Les positions européenne et américaine à cet égard sont sans équivoque, mais la Russie et la Chine ne peuvent pas en dire autant, et il leur appartient de mesurer leurs responsabilités et de bien peser leurs options, car ils détiennent l'un des paramètres essentiels des chances de succès du règlement de cette crise, celui de la solidarité politique de la communauté internationale. L'autre paramètre tient à la posture américaine : accepter une renormalisation de leurs relations avec Téhéran et accepter de participer pleinement au dialogue direct ne serait aucunement affaiblir leur position, mais permettrait de priver l'Iran de l'un de ses arguments pour ne pas négocier.



Siège de l'AIEA, Vienne (Dean Calma/AIEA)



MULTILATERAL et NOUVELLES INITIATIVES

Le TICE : bientôt dix ans

A l'approche du dixième anniversaire des premières signatures du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE), la perspective de son entrée en vigueur paraît de plus en plus lointaine—tout au moins dans les termes prévus par le Traité et si rien d'autre n'est fait (voir chronique ONP n°9). 10 des 44 États dont la ratification est requise pour permettre cette entrée en vigueur manquent encore (Chine, Colombie, Corée du Nord, Égypte, Inde, Indonésie, Iran, Pakistan, États-Unis et Zaïre).

Avec 176 signataires (dont 135 ratifications), le Traité bénéficie du soutien d'une part très importante de la communauté internationale. Par ailleurs, les États signataires mais non membres participent au budget de l'Organisation du Traité (OTICE—Vienne) et donc à la mise en place du système de surveillance international (SSI), élément majeur de la vérification de l'accord, qui prévoit également des inspections sur place, une procédure de consultation-clarification et des mesures de confiance. Le SSI, dont l'achèvement constitue l'autre condition pour l'entrée en vigueur du Traité, est opérationnel à 60%.

Laissant entendre que le TICE était à l'origine d'une norme d'interdiction des essais nucléaires, Tibor Toth, secrétaire général de l'OTICE affirmait récemment que « *No country should be under the illusion that nuclear weapon tests might go unnoticed. That's why the international monitoring system and verification regime is quite important* ». La dimension dissuasive du SSI est incontestable. En cas d'infraction à la norme, la réponse de la communauté internationale devrait être immédiate et sans équivoque.

Gesticulation politique? En juillet dernier, le ministre de la Défense russe en visite sur le site d'essais de Novaya Zemlya a déclaré que celui-ci restait prêt pour la conduite d'essais nucléaires (ria novosti).

ECHOS ONUSIENS

CD : Dernière session en 2006

La troisième et dernière session de travaux de la CD en 2006 a commencé le 3 août avec le débat sur les garanties négatives de sécurité (NSA—voir encadré ci-contre). Elle a également traité de la question de la transparence dans les armements et d'un programme complet de désarmement.

Les membres de la CD ont encore discuté de la progression de leurs travaux, laquelle n'a pas semblé différente des années précédentes, et ce en dépit de l'adoption d'un calendrier d'activité en début de session sous présidence polonaise. Ce calendrier a effectivement permis de programmer des sessions thématiques, mais n'a pas abouti à des propositions concrètes, excepté celle d'un projet de traité *cut-off* par les Américains le 18 mai dernier.

Pour le moment, excepté les réactions en séance, aucun développement nouveau n'est à noter. Le 24 août, Tariq Rauf, Directeur de la coordination de la vérification et de la sécurité à l'AIEA, a fait une présentation mentionnant les moyens que l'Agence pourrait dédier à la vérification d'un tel traité.

Les garanties négatives de sécurité

Bien qu'historiquement liées au TNP, les garanties négatives de sécurité des États dotés d'armes nucléaires (EDAN) octroyées aux États non dotés (ENDAN) ne font pas partie du Traité. Depuis les négociations TNP, les garanties constituent une revendication des ENDAN et en particulier des États du Mouvement des Non Alignés (NAM), qui souhaitent être assurés de ne pas être menacés ou attaqués par les EDAN au moyen d'armes nucléaires. Nombre de théoriciens de la prolifération nucléaire ont souligné l'impact que de telles garanties pouvaient avoir pour dissuader les velléités nucléaires.

Pour répondre à cette demande, les EDAN ont pris des engagements à plusieurs reprises et à plusieurs niveaux. Ils ont d'une part prononcé, entre 1978 et 1982, puis en 1995, des déclarations unilatérales dont a pris acte le Conseil de Sécurité (résolution 984 de 1995). D'autre part, en adhérant aux protocoles annexes des traités instaurant des Zones Exemptes d'Armes Nucléaires (ZEAN), les EDAN se sont engagés de façon juridiquement contraignante à ne pas utiliser l'arme nucléaire contre les États membres de la zone concernée. De cette manière, plus de cent États bénéficient des assurances de sécurité d'EDAN.

Les garanties de sécurité continuent de constituer une revendication de la part des États du NAM, qui réclament qu'elles soient renforcées et rendues juridiquement contraignantes par le biais d'un traité, même si celles qui sont octroyées au titre des ZEAN le sont déjà.

Cependant les EDAN ne peuvent pas répondre à une demande qui pourrait mettre en péril la crédibilité de leur dissuasion. La Chine se démarque des quatre autres EDAN puisqu'elle prétend s'en tenir à une doctrine de non-emploi en premier inconditionnel (« *no first use* »).

Cette question traitée dans le cadre du processus d'examen du TNP l'est également au sein de la CD, organe au sein duquel l'Inde et le Pakistan, les deux États nucléaires d'Asie du Sud et non membres du TNP, prennent position dans le même sens que le reste des États du NAM.

DEFINITIONS « *Les garanties négatives de sécurité consistent en un engagement des États dotés d'armes nucléaires (EDAN) à ne pas recourir ou menacer de recourir aux armes nucléaires à l'encontre d'États non dotés d'armes nucléaires. Les garanties positives consolident les garanties négatives en engageant les États à prendre des mesures en cas de violations de ces dernières* ».

Lutte contre la prolifération, maîtrise des armements et désarmement : l'action de la France—2005 (sur internet : www.diplomatie.gouv.fr—rubrique désarmement)

PAYS : ENJEUX NRBC & MISSILES

NUCLEAIRE

Avis divergents sur le nouveau réacteur de Khushab

Images satellites du site de Khushab à l'appui, D. Albright et P. Brannan de l'*Institute for Science and International Security* (ISIS) ont signalé la construction d'un second réacteur à eau lourde. Selon eux, celui-ci serait capable de produire 200 kg de plutonium militaire par an, soit l'équivalent de 40 à 50 armes nucléaires.

Ces estimations ont été rapidement contestées et revues à la baisse par l'administration pakistanaise, qui n'a toutefois pas nié l'existence de ce projet. A Washington, des responsables ont également contredit le rapport de l'ISIS (paru le 24 juillet 2006) en précisant que le nouveau réacteur semblait similaire à celui qui existe déjà.

Aux États-Unis, cette révélation, qui s'inscrit dans le double contexte de la vente des F16 à Islamabad et de l'accord de coopération nucléaire avec New Delhi, a mis en cause l'administration qui n'a pas, semble-t-il, communiqué cette information au Congrès.

La perspective de voir le Pakistan développer la filière plutonium jusque-là limitée au premier réacteur de Khushab inquiète, dans la mesure où elle permettrait à ce pays à d'étendre encore son arsenal.

<http://www.isis-online.org/publications/southasia/newkhushab.pdf>

Canberra envisage l'enrichissement de l'uranium

Dans le contexte de la limitation de la diffusion des technologies d'enrichissement de l'uranium, les projets australiens en matière d'énergie nucléaire ont de quoi perturber. En effet, l'Australie, qui possède parmi la plus grande réserve d'uranium au monde, pourrait envisager de se lancer dans son enrichissement. C'est ce qui apparaît au travers des différents discours du Premier ministre John Howard depuis qu'il a lancé une « *Review of uranium mining, processing and nuclear energy in Australia* » en juin dernier. Les résultats de celle-ci devraient être donnés à la fin de l'année 2006.

Si les opinions divergent au plan national (division du parti travailliste sur la question notamment), Washington a rapidement apporté son soutien à Canberra : Dennis Spurgeon, *Assistant secretary for nuclear power* au DOE, a affirmé que l'Australie, comme le Canada, était appelée à jouer « un rôle spécifique » dans les « affaires nucléaires » internationales en raison de la quantité de ressources dont elle dispose.

Coopération nucléaire Inde/États-Unis : vu de New Delhi.

S'agissant de la coopération nucléaire avec l'Inde, une inquiétude majeure à Washington est d'empêcher que celle-ci n'en tire des avantages pour son arsenal. Du côté indien, l'attention se concentre sur la préservation de l'indépendance de son programme stratégique. Lors de la dernière discussion au Parlement à ce sujet (17 août 2006), le Premier ministre Singh a tenu à rassurer son auditoire sur ce point ainsi que, de manière plus générale, sur le fait que l'accord ne porterait nullement atteinte à la souveraineté de l'Inde, tant dans ses choix de politique intérieure qu'extérieure (par ex. vis-à-vis de l'Iran). Il a également réaffirmé que l'Inde ne prendrait pas d'engagements au-delà de ce qui a été décidé le 18 juillet 2005.

Washington—Moscou

Le Traité START sera-t-il remplacé avant son expiration en 2009? La question a été soulevée à l'occasion du quinzième anniversaire de sa signature (31 juillet 1991) et suite aux propos du Président russe lors d'un discours aux ambassadeurs le 27 juin dernier. Celui-ci a en effet appelé au lancement de nouvelles négociations sur les armes stratégiques.

Entré en vigueur en 1994, le traité START (*Strategic Arms Reduction Talks*) représente non seulement un instrument majeur dans l'édifice de l'*arms control* bilatéral, mais également une manifestation du dialogue engagé entre les deux compétiteurs de la Guerre froide. Le premier volet de START n'a finalement pas été complété par un second, ni un troisième (le Traité START II, signé en janvier 1993, mais non ratifié par les États-Unis, avait été dénoncé par la Russie après la dénonciation américaine du traité ABM en 2001).

Le Traité SORT (*Strategic Offensive Reduction Treaty*) signé par Moscou et Washington le 24 mai 2002 a établi de nouveaux plafonds pour cette catégorie d'armements (voir encadré page 6). SORT constitue un nouvel avatar du dialogue stratégique entre les deux États—en ce sens, il se révèle intéressant pour la sécurité internationale. Cependant, il diffère de START sur plusieurs points : il fixe un plafond global qui ne vise que les armes « opérationnellement déployées » et ne prévoit pas de mesures de vérification.

Or de telles mesures restent *a priori* importantes pour l'établissement de la confiance entre les parties, même si la relation que celles-ci entretiennent est réputée avoir évolué et tendre vers un partenariat. Car le paradigme « *Trust but verify* » de l'ère Reagan conserve tout son sens, et certainement pour longtemps.

C'est donc en partie à cause de la vérification que se pose la question du remplacement de START, et ce en dépit de l'existence de SORT.

Or la politique américaine en matière de maîtrise des armements a connu une inflexion qu'illustrent notamment le rejet du protocole de vérification de la CIAB en 2001 ou le refus d'inclure la vérification hors moyens techniques nationaux dans le projet de traité *cut-off* soumis à la CD en mai 2006. Cette évolution conduit à douter de la perspective d'une poursuite du processus START— excepté peut-être en cas de changement d'administration.

Côté russe, la volonté manifestée par le Kremlin de « renouer le dialogue » sur les questions de réduction des arsenaux nucléaires laisse penser que Moscou est en faveur de celui-ci, mais dans des conditions encore non révélées.

Voir encadré page 6

PAYS : ENJEUX NRBC & MISSILES

BIOLOGIQUE / CHIMIQUE

France : capacité d'intervention en milieu contaminé

Le plan BIOTOX, annoncé par le gouvernement en octobre 2001 dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme, et le plan PIRATOX élaboré pour répondre au risque chimique revêtent de multiples aspects : prévention (renforcement de la veille sanitaire, protection des réseaux de distribution d'eau par ex.), surveillance et alerte, protection des populations (constitution de stocks de médicaments, stratégie de vaccination...). Ces deux composants du plan Vigipirate comportent un volet intervention qui nécessite bien évidemment des matériels spécialisés (tenues d'intervention, unités de décontamination mobile...).

Le 11 septembre 2006, date anniversaire des attentats aux États-Unis, le Ministère de la défense a remis à la gendarmerie à Satory un véhicule spécifique dédié à l'intervention en zones contaminées dans le cadre des plans BIOTOX / PIRATOX (VIBP). Celui-ci devrait permettre les interventions en milieu contaminé, y compris le prélèvement d'échantillons qui seraient ensuite transportés vers les laboratoires d'analyse dédiés.

Saddam Hussein accusé de génocide

Le 21 août dernier s'est ouvert le procès de Saddam Hussein et de six autres membres du régime relativement à l'opération « al Anfal », qui s'était traduite par le meurtre de 100 000 kurdes entre 1987 et 1988. Plusieurs victimes ont témoigné des conséquences de l'emploi d'armes chimiques par le régime irakien dans une quarantaine de villages kurdes dans le nord du pays. Le massacre d'Halabja, lors duquel 5000 personnes furent tuées, fait l'objet d'un procès spécifique.

L'Irak a développé un programme chimique offensif à partir des années 1970, auquel la première guerre du Golfe a mis fin. La CCVINU (Commission de Contrôle, de Vérification et d'Inspection des Nations Unies) a publié un rapport au sujet de ce programme en juin dernier (voir ONP n°8) : elle fait état de 3850 tonnes d'agent produits (VX, tabun, sarin, ypérite) dont 3300 auraient été utilisées. Le verdict du Haut Tribunal pénal irakien à ce sujet est attendu pour la mi-octobre.

MISSILES et autres vecteurs

Défense antimissile en Europe

Aucune décision n'a encore été prise concernant l'emplacement des éléments du système de défense antimissile américaine en Europe. Varsovie et Prague demeurent les candidats favoris, même si le *Times* a fait écho de nouvelles démarches de responsables américains auprès de Londres. Les experts américains ont effectué des repérages dans les deux pays. Et la presse rapporte que les intercepteurs pourraient être hébergés en République tchèque, tandis que le radar serait installé en Pologne.

Reste à savoir quelles seront les décisions des deux candidats. La population, tant en Pologne qu'en République tchèque, ne semble pas tellement encline à permettre l'installation de ces bases sur son sol. Un sondage réalisé en juillet par CBOS révèle que la majorité des Polonais s'y oppose (54% contre/35% pour). Un autre sondage (GfK polonia) en août a donné des résultats similaires (63% contre/23% pour).

En République tchèque, les chiffres diffèrent d'un sondage à l'autre, mais reflètent quoiqu'il en soit le rejet du projet par la population (en juillet, *Median*, 83% contre—août, *Stem*, 52%). Quant aux gouvernements, leurs membres expriment des opinions contrastées. Et du côté de Prague, la situation politique ne permet sans doute pas d'envisager une décision d'ici aux prochaines élections législatives.

Essai en vol du DF-31

Le 5 septembre dernier, la Chine a effectué un essai en vol de son missile intercontinental (ICBM) DongFeng 31 (DF31 ou CSS-9 selon la classification OTAN). Les Russes, avertis au préalable par les Chinois, ont pu observer l'essai du missile, tiré depuis le site de Wuzhai (Shanxi).

Ce missile tri-étages à propulsion solide est réputé avoir une portée comprise allant jusqu'à 8000 km pour une charge utile de 1000 à 1700 kg. La portée de la version améliorée (DF-31 A) pourrait s'étendre jusqu'à 14 000 km. Par ailleurs, le DF31, dans certaines versions, pourrait emporter jusqu'à cinq têtes (source : *Jane's Defense Strategic Weapons System*).

Testé en vol pour la première fois en 1999, le DF-31 existe également en version sous-marine (JL-2 / CSS-NX-5). Selon l'hebdomadaire *Defense News*, 60 missiles DF-31 devraient être déployés d'ici la fin de l'année. La version améliorée devrait attendre 2007. Du fait de sa portée, de son mode de propulsion et de son caractère mobile, le DF-31 constituera une amélioration importante de la capacité nucléaire chinoise et de sa survivabilité, que viendront compléter les JL-2 (déploiement prévu pour 2007-2010).

L'Inde : proliférateur balistique?

L'administration américaine devrait sanctionner deux firmes indiennes pour avoir transféré à l'Iran des « biens à double-usage liés aux missiles ». La nouvelle s'insère dans le contexte des développements de la coopération nucléaire entre les États-Unis et l'Inde, ainsi que des efforts de cette dernière pour démontrer l'exemplarité de son comportement en matière de non-prolifération.

REGLEMENT DES CRISES

IRAN Voir chronique en page 1

EVENEMENTS

31/07/06 : Adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 1696.

31/08/06 : L'Iran refuse toujours de suspendre ses activités liées à l'enrichissement de l'uranium

01/09/06 : Publication du rapport du Directeur général de l'AIEA (GOV/2006/53)

03/09/06 : Visite du Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan à Téhéran

09/09/06 : Rencontre Iran / UE

Réponse de l'Iran au paquet de mesures présenté le 6 juin : <http://www.cfr.org/publication/11432/>

La résolution 1696 a été votée par le Conseil de Sécurité le 31 juillet 2006 avec une seule voix contre (Qatar). Entre autres dispositions, cette résolution demandait à l'Iran de prendre les mesures requises par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA (GOV/2006/14 du 4 février 2006) et de suspendre, sous vérification de l'AIEA, ses activités liées à l'enrichissement de l'uranium. Elle rappelait l'objectif de la communauté internationale de garantir le caractère pacifique du programme iranien, et fixait au 31 août l'échéance du rapport du Directeur général de l'AIEA au Conseil des gouverneurs sur l'application par l'Iran des différentes mesures prévues par ce Conseil et par le Conseil de Sécurité.

Ce rapport (GOV/2006/53) en date du 31 août 2006 fait état du refus de l'Iran de laisser les inspecteurs de l'AIEA accéder à certains sites (Lavizan Shian) et de l'absence de suspension des activités liées à l'enrichissement de l'uranium. L'AIEA déclare ne pas être en mesure de progresser dans ses efforts pour vérifier la véracité et la complétude des déclarations de l'Iran et donc de confirmer le caractère pacifique de son programme.

COREE DU NORD

S'entendre sur les objectifs

La communauté internationale doit-elle revoir ses objectifs et renoncer à un désarmement vérifié de Pyongyang? Les pays engagés dans le règlement de la crise nucléaire nord-coréenne ne semblent pas s'être posé la question, mais celle-ci ressort toutefois à l'examen de la chronologie de ces dix dernières années - ou même de ces dix derniers mois - et l'échec des tentatives successives pour amener Kim Jong Il à renoncer à son programme militaire.

Si les différents types d'incitations, sanctions et négociations n'ont peut-être pas été épuisés, les suites (ou plutôt l'absence de suites) de la résolution adoptée par le Conseil de Sécurité le 15 juillet 2006 (1695—voir n°9) permettent de douter de la capacité de la communauté internationale de mettre fin à cette crise—en tous cas à court terme. La résolution qui condamne les essais de missiles de la Corée du Nord l'appelait également à accepter de reprendre les pourparlers. Mais en vain.

La persistance de ce refus souligne sans doute encore une fois les limites du Conseil de sécurité. Surtout, elle suggère que Pyongyang teste les limites et par là même poursuit une stratégie de rupture avec la communauté internationale, peut-être guidée par la conscience que l'attention se focalise actuellement sur l'Iran. Les nouvelles rumeurs concernant la préparation d'un essai nucléaire (voir encadré) tendraient à le confirmer.

Un an après la déclaration commune des six pays engagés dans ces pourparlers (19/09/2005—voir encadré), des diplomates évoquent la tenue de discussions à « six moins un » - c'est-à-dire sans la Corée du Nord puisqu'elle refuse toujours de s'y joindre - pour maintenir le processus en vigueur (cf. discussions à Washington de Christopher Hill et Chun young-Woo suite au vote de la résolution 1695). Cette perspective peut sembler étrange, à première vue, en raison de l'absence du principal intéressé, mais elle pourrait avoir plusieurs vertus, dont celle de permettre le maintien d'une certaine cohésion entre les cinq sur l'objectif visé, en particulier pour ne pas perdre le soutien de la Chine, si faible soit-il. Quant aux discussions bilatérales souhaitées par Pyongyang, elles semblent toujours exclues des perspectives envisagées par Washington.

Dernière minute : les États-Unis proposent une rencontre régionale au format de celle de juillet à Kuala Lumpur : parties aux pourparlers (sauf Corée du Nord), Australie, Malaisie, Indonésie, Canada et Nouvelle-Zélande.

RAPPELS CHRONOLOGIQUES

15 juillet 2006 : le Conseil de Sécurité des Nations Unies adopte la résolution 1695 par laquelle il condamne les tests de missiles nord-coréens et appelle à une reprise des Pourparlers à six.

5 juillet 2006 : Pyongyang tire plusieurs missiles dont un Taepo Dong 2 .

9-11 novembre 2005 : dernière session de Pourparlers à six. Décision du comité exécutif de la KEDO de mettre fin à ce programme.

19 septembre 2005 : déclaration des pays engagés dans les Pourparlers à six prévoyant la dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne de manière pacifique.

15 septembre 2005 : le Département du Trésor dénonce les activités de blanchiment d'argent de *Banco Delta Asia*.

Un essai nucléaire en préparation?

Après les tests de missiles qu'elle a finalement conduit au début du mois de juillet, c'est un essai nucléaire que Pyongyang préparerait actuellement. A en croire en effet les propos de responsables américains rapportés dans la presse, des mouvements suspects de véhicules auraient été observés à proximité du site d'essai souterrain de Punggye Yok au nord-est du pays. Ses proches voisins Tokyo et Séoul redoubleraient leurs efforts de surveillance dans cette direction.

MISCELLANÉES

Contre-terrorisme et ADM au G8 : de l'ONU à l'ad hoc

Par Benjamin Hautecouverture, chercheur associé au CESIM

Désormais incontournable des Sommets annuels du G8, la lutte contre le terrorisme et la prolifération des ADM a produit cet été à Saint-Petersbourg quatre documents principaux.

Le premier est la *Déclaration sur le Contre-terrorisme*. Plus courte que celle du Sommet de Gleneagles l'an passé, elle affirme le rôle central des Nations-Unies dans ce domaine. Dans le détail, elle insiste sur la sécurité des infrastructures énergétiques et la sécurité des transports, et appelle à un travail approfondi avec le secteur privé. L'accès des terroristes « aux armes et autres moyens de destruction massive » est mentionné en une ligne parmi onze autres chantiers ouverts.

Le deuxième expose les recommandations du G8 pour renforcer le *Programme de contre-terrorisme* mis en place par l'ONU. L'Organisation, encore une fois, est confortée dans son rôle central. Suivent des conseils pratiques pour améliorer l'efficacité des instruments existants : identification des priorités, meilleure affectation des ressources, coordination des efforts entre organisations fonctionnelles concernées. Là encore, la problématique du terrorisme de destruction massive est survolée.

Pour autant, deux autres textes présentent le lancement d'une *Initiative globale pour combattre le Terrorisme nucléaire*. Publiés à la veille des deux premiers, ils formulent un projet américano-russe auquel sont conviés dans un premier temps les partenaires du G8. Cette fois en revanche, l'ONU n'est pas désignée comme pilote et, si la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire adoptée en avril 2005 par l'Assemblée générale – et non entrée en vigueur – est mentionnée comme « base légale », elle n'en est pas le socle « exclusif ». Très souple dans son fonctionnement et encore très ouverte dans ses modalités, cette nouvelle *initiative ad hoc* rappelle singulièrement la PSI lancée en mai 2003 par l'exécutif américain.

La concomitance de ces quatre documents - qui restent à suivre - offre un bon exemple des nouvelles modalités de la sécurité internationale, cinq ans après les attentats du 11 septembre.

Dernière minute : A la veille du 11 septembre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une stratégie mondiale contre le terrorisme. Plus d'informations dans le prochain numéro de l'Observatoire.
Lien utile : <http://www.un.org/sc/ctc/unaction.shtml>

Zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

Après plusieurs années de discussions, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Ouzbékistan et Turkménistan ont réussi à se mettre d'accord, en février 2005, sur le texte d'un traité instaurant une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) en Asie centrale. Bien que favorables à la création de telles zones, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France (P3) s'opposent au projet de Traité en l'état. Celui-ci en effet reconnaît ne pas aller à l'encontre des accords de sécurité préexistants, y compris donc le Traité de sécurité collective de Tachkent (1992) auxquels trois des États de la zone sont parties et qui représente un parapluie nucléaire virtuel de Moscou. Dans ces conditions, les P3 ne pourront pas donner de garanties négatives de sécurité aux États de la zone, comme c'est le cas pour toutes les autres ZEAN.

En dépit du désaccord manifesté en particulier en novembre dernier par les P3 (voir n°1—décembre 2005), les États concernés ont signé ce traité le 8 septembre 2006.

A LIRE : <http://cns.miis.edu/pubs/week/pdf/060905.pdf>

Les ZEAN existantes

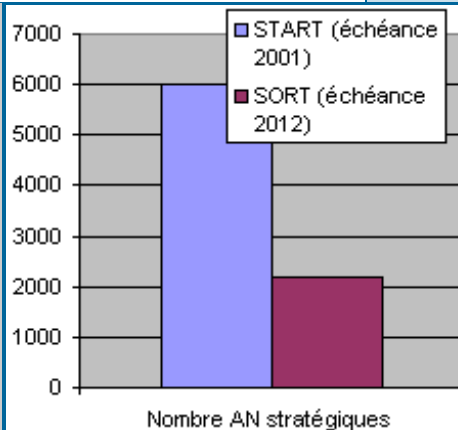
Sign.	Traité	Zone d'application
1967	Tlatelolco	Amérique latine et Caraïbes
1985	Rarotonga	Pacifique Sud
1995	Bangkok	Asie du Sud-Est
1996	Pelindaba	Afrique

Washington / Moscou

Réductions des armements stratégiques

Le Traité START prévoyait un plafond global de 6000 têtes nucléaires. A l'échéance prévue, en décembre 2001, les deux parties avaient respecté les dispositions du traité. En 2005, selon le « Deadly arsenals » (www.ceip.org), ces chiffres auraient décliné à 4732 pour la Russie et 5966 pour les États-Unis. Le Traité SORT autorise entre 1700 et 2200 têtes nucléaires « opérationnellement déployées » (échéance : 31 décembre 2012).

Etat actuel des engagements : voir schéma ci-contre.



L'AIEA vient de publier ses dernières statistiques concernant les trafics de matières radioactives et nucléaires : elle a recensé 103 incidents de ce type au total pour 2005. L'an dernier, 121 incidents avaient été comptabilisés dans cette base de données (voir ONP n°1—novembre 2005). L'ensemble des chiffres est disponible sur www.iaea.org

RECHERCHE

PUBLICATIONS & RESSOURCES WEB

After North Korea's Missile Launch : Are the Nuclear Talks Dead?

Crisis Group Asia Briefing n°52, 9 août 2006
<http://www.crisisgroup.org/>

Après les essais de missiles menés le 5 juillet 2006 à l'initiative de Pyongyang, unanimement condamnés par la communauté internationale dans la Résolution 1695 du Conseil de Sécurité, l'International Crisis Group (ICG) suggère quelques pistes pour mettre un terme à l'impasse dans laquelle se trouvent les Pourparlers à six – dont les protagonistes seraient réduits au statut de « *dead man walking* ». Entre autres recommandations, l'ICG enjoint à Washington de mettre un terme aux gels des actifs financiers nord-coréens à Macao, lorsqu'ils correspondent à des revenus légaux. Il est également proposé de nommer un « *émissaire senior* » doté de pouvoirs substantiels de négociations et autorisé à se rendre à Pyongyang pour des « *discussions bilatérales informelles* ». La Corée du Sud, quant à elle, est invitée à cesser de conditionner le pourvoi de son aide humanitaire à la question des missiles et du nucléaire, et à participer pleinement à l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération.

Le TICE : Essais transformés?

Forum du Désarmement, n°2, 2006
http://www.unidir.org/bdd/fiche-periodique-fr.php?ref_periodique=1020-7287-2006-2-fr

Le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE), adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 septembre 1996, fait l'objet d'une revue approfondie de son histoire et des difficultés qu'il traverse, dans le dernier numéro du *Forum du Désarmement*. Des alternatives sont proposées pour sortir de la situation actuelle. Arundhati Ghose (ancienne Représentante permanente de l'Inde auprès de la Conférence du Désarmement) se prononce, à défaut d'une entrée en vigueur immédiate, en faveur d'un TICE *de facto*, ce qui se traduirait par le maintien des moratoires. De son côté, la Directrice de l'Institut Acronym, Rebecca Johnson, avec de solides arguments à l'appui, évoque la possibilité d'une « *application à titre provisoire du TICE* », une option juridique inscrite dans l'article 25 de la Convention de Vienne. Cela permettrait que le Traité s'applique au moins au nombre important d'Etats l'ayant ratifié (soit 132 Etats).

Voir aussi : l'éditorial de Daryl G. Kimball dans le numéro de septembre d'*Arms Control Today* : « *Revive the Test Ban Treaty* ».

A noter : le prochain numéro du *Forum du Désarmement*, à paraître en octobre, sera dédié au thème du respect de la Convention d'Interdiction des Armes biologiques (sixième Conférence d'examen du 20 novembre au 8 décembre 2006)

Rebels without a cause : North Korea, Iran and the NPT

Wade L. Huntley, *International Affairs*, vol 82 n°4, juillet 2006

Malgré un titre trompeur, cet article de Wade L. Huntley (Directeur du *Simons Center for Disarmament and Non-Proliferation*) s'intéresse au rôle que pourraient jouer les Etats européens afin de « *guider et d'influencer* » les initiatives américaines élaborées pour répondre aux enjeux liés à la prolifération nucléaire. Le Chercheur canadien plaide en faveur, par exemple, d'une vraie « *position transatlantique commune* » s'agissant de l'Iran. Il appelle également les Européens à mettre un terme à la passivité dont ils ont fait montre jusqu'ici pour régler le problème nord-coréen. Enfin, concernant le TNP, il explique que l'Europe devrait pousser l'équipe Bush à réaffirmer l'importance des assurances négatives de sécurité et à cesser de prôner le changement de régime comme ultime issue aux crises de prolifération.

Voir aussi, sur l'Iran : Scott Sagan, "How to keep the bomb from Iran", *Foreign Affairs*, vol. 85 n°5, Septembre-octobre 2006.

A European Approach to Space Security

Xavier Pasco, maître de recherches à la FRS, rapport pour le Center for International Security Studies (CISS - Université Maryland), Juillet 2006

Retraçant l'évolution du paysage spatial depuis la fin de Guerre froide, Xavier Pasco met en évidence les spécificités de l'approche européenne de l'espace. A l'inverse des grandes puissances spatiales, l'Europe s'est d'abord concentrée sur les aspects scientifiques de l'exploitation de l'espace pour se tourner seulement ensuite vers des usages sécuritaires et stratégiques (mais non uniquement militaires). Aussi a-t-elle été exclue pendant longtemps des discussions en matière de sécurité spatiale. Cependant, estime le chercheur de la FRS, l'UE a désormais en main un certain nombre de cartes qui devraient lui permettre de jouer un rôle singulier en la matière, en particulier par l'apport d'une dimension collective tout à fait appropriée pour la gestion des problèmes de sécurité dans l'espace. L'UE pourrait en effet tirer les bénéfices de son expérience de l'intégration en matière de sécurité. De même, la conception européenne d'une « *sécurité globale* » s'applique-t-elle parfaitement au domaine spatial. L'UE pourrait donc se montrer particulièrement proactive dans les différents forums dédiés et permettre le renforcement de la sécurité de l'environnement spatial.

LIVRES

Jeanne Guillemin, *Biological Weapons. From the Invention of State-Sponsored Programs to Contemporary Bioterrorism*, Columbia University Press, mars 2006.

RECHERCHE

DU CÔTÉ DES SÉMINAIRES

Les derniers développements de la crise iranienne

Quelles voies pour sortir de l'impasse ?

Le 14 juin 2006, soit huit jours après la proposition adressée à l'Iran par les six (UE3 + Chine, Etats-Unis, Russie) et visant à permettre une reprise des négociations, le *Bonn International Center for Conversion* et l'*Institut für Friedensforschung und Sicherheitspolitik* de l'Université de Hamburg organisaient une table-ronde visant à évaluer les voies disponibles pour sortir de l'impasse. Dans un ordonnancement plutôt confus, les intervenants ont traité de problématiques néanmoins stimulantes intellectuellement. La première partie de la rencontre s'est penchée sur des thèmes tels que l'étude du pouvoir en Iran, l'idée que ce pays se fait du respect, ou encore les conséquences possibles de sanctions américaines. La seconde partie s'est axée sur les intentions de la Chine et de la Russie, les critères américains concernant l'exportation de matériel nucléaire et la désormais inévitable interrogation : l'Iran veut-il vraiment la bombe ? La proposition des Six est retranscrite dans la dernière partie du document.

Voir : <http://www.bicc.de/publications/papers/paper52/paper52.pdf>

Les relations avec Téhéran après la guerre au Liban

Le 24 juillet dernier, la *Brookings Institution* a réexaminé les tenants et les aboutissants du dossier nucléaire dans le contexte géostratégique de la crise entre le Liban et Israël. La position des principaux acteurs (Iran, UE3, Russie, Chine) s'est vue analysée à cette occasion par des experts de chaque zone. Philip Gordon (*Center on The United States and Europe*) a notamment indiqué que les Européens percevaient désormais l'Iran comme une force potentiellement déstabilisatrice dans la région, d'où l'imminence, selon lui, de sanctions au Conseil de Sécurité. A l'inverse, Kenneth Pollack (Directeur du *Saban Center for Middle East Policy*) a prévenu que l'Iran allait sans doute revoir à la hausse ses exigences dans le bras de fer qui l'oppose aux Occidentaux, car Téhéran se considérait comme le seul pilier solide de la région. Et les panélistes de conclure que la question demeurerait insoluble.

Sur la dissuasion française

* En ligne : les intervention du Colloque de la Fondation *Res Publica* le 10 juillet dernier.

www.fondation-res-publica.org/L-avenir-de-la-dissuasion-francaise_a141.html

* Le 21/09/06 : intervention au Sénat d'A. Delpuech, Directeur des applications militaires du CEA, sur « la doctrine de dissuasion à l'épreuve du terrorisme » (www.hcfdc.org)

Contre la dissuasion française?

Dans la perspective des élections présidentielles en 2007, des ONG lancent une campagne contre le missile M51 destiné à remplacer le M45 équipant actuellement les SNLE, composante sous-marine de notre capacité de dissuasion.

Ces organisations qui militent pour le désarmement nucléaire ont déjà prévu un rassemblement à Biscarosse les 23, 24, 25 septembre prochains.

AGENDA

CONFERENCES

19-21/09/06 : New Framework for the utilization of nuclear energy in the 21st century : assurances of supply and non-proliferation, AIEA – VIC (Vienne). Contact : Andrew McKay, a.mckay@iaea.org

21/09/06 : The challenge of non-proliferation in today's nuclear world, Chatham House (Londres). Contact : www.chathamhouse.org.uk

27/09/06 : Cinq ans après le 11 septembre : le point sur la lutte contre Al-Qaïda, FRS – Maison de la Chimie (Paris). Contact : Marylène Pion, m.pion@frstrategie.org

29/09/06 : New Approaches to WMD Proliferation, Harvard Sussex Programm – Foreign & Commonwealth Office (Londres). Contact : wmdseminars@sussex.ac.uk

EVENEMENTS

15/09/06 : Conférence du Désarmement, fin de la 3^e et dernière session 2006 – Genève

18-22/09/06 : Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnelles, 7^e réunion des Etats parties – Genève

18-22/09/06 : AIEA, 50^e Conférence Générale – Vienne

28-29/09/06 : Middle Power Initiative, 3^e réunion du Forum « Article VI » du TNP – Ottawa

25/09/06 : AIEA, Conseil des Gouverneurs – Vienne

2-6/10/06 : Comité Préparatoire TICE, 30^e réunion du groupe de travail A – Vienne

Retrouvez les archives de l'Observatoire sur www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON PROLIFÉRATION

Conception / rédaction : Tiphaine de Champchesnel, Chargée de recherche—CESIM
Pages « Recherche » : Sabine Jaubourg. Contact : Tiphaine.de-champchesnel@cesim.fr